



SYNDICAT NATIONAL DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE  
UNIVERSITAIRE ET DES BIBLIOTHEQUES  
Section Académique de Paris



**DECLARATION DU SNASUB-FSU**  
**AU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE (CTA) DU 15 MARS 2018**

Monsieur le Directeur d'Académie

Pour les personnels administratifs et ITRF de laboratoire que nous représentons, la suppression de 8 postes est inacceptable et soulève beaucoup de mécontentement parmi les personnels.

En effet, les conditions de travail des personnels administratifs sont de plus en plus difficiles, leur charge de travail augmente alors que leur nombre diminue depuis des dizaines d'années.

Leur colère est grande tant ils en ont assez de servir de variable d'ajustement à un budget Education Nationale toujours plus contraint.

La suppression envisagée dans les CIO nous inquiète. En effet ceux ci ont été déjà durement impactés et l'on abandonne des missions essentielles pour la lutte contre le décrochage scolaire et la réussite des élèves.

Malgré un groupe de travail sur les postes en EPLE dans lequel nous vous avons alerté sur les difficultés rencontrées sur le terrain, aucun barème satisfaisant n'a émergé. Pourtant si certains critères doivent être revus en raison des évolutions de nos métiers, il est toutefois nécessaire que les postes implantés correspondent aux besoins constatés.

En ce sens la réforme de la carte des agences comptables et les modifications de fonctionnement des services en EPLE ont généré des déséquilibres entre établissements et parfois même au sein des établissements. Il nous faudra poursuivre le travail commencé et aboutir à barème plus équitable.

Nous demandons que la dotation théorique en personnel de secrétariat et d'intendance, calculée par le Rectorat soit connue des Chefs d'établissements pour une meilleure transparence des moyens alloués pour les différentes missions administratives de l'EPLE.

En ce qui concerne les moyens provisoires (22 ETP) leur niveau tend à démontrer que les dotations sont inférieures aux besoins. Toutefois leur prolongation ne doit pas être automatique mais doit être réexaminée en concertation avec les représentants des personnels, si la situation le justifie.

Nous continuons à porter la revendication de la requalification des postes, de C en B et de B en A. Prenons l'exemple des adjoints - gestionnaires de catégorie B, ce qui est une hérésie statutaire au regard des responsabilités assumées. Vous noterez qu'au mouvement des SAENES des postes de gestionnaires matériels sont proposés, nous souhaitons que leurs requalifications soient examinées à ce CTA (Collège Saint-Exupéry, LP Verlomme, Collège Jean Perrin).

C'est d'une politique ambitieuse pour le bon fonctionnement du service public dont nous avons besoin et les suppressions proposées tournent le dos à cet objectif c'est la raison pour laquelle nous voterons contre ces suppressions.